

## ÉDITO | L'ÉCLIPSE SCOLAIRE DE DRAINVILLE



Phénomène aussi rare que l'éclipse solaire du 8 avril dernier: un ministre de l'Éducation qui fait l'unanimité entre les organisations syndicales et celles représentant les directions d'établissements. En effet, toutes s'entendaient pour dire

que la volonté du gouvernement d'imposer une seule façon de faire concernant les séances d'affectation en juin était une fausse bonne idée. Toutes sont maintenant d'accord sur le fait que le souhait de Bernard Drainville de publier son propre «hit-parade» des écoles relève du manque de jugement.

Le ministre tient à savoir, en temps réel, ce qui se passe dans les établissements scolaires du Québec. Son objectif est simple: tirer le réseau vers le haut en établissant éventuellement un palmarès des écoles. À partir de neuf (9) indicateurs, dont la qualité de l'air, le nombre de postes à combler ou le taux de diplomation, il espère pouvoir comparer les centres de services scolaires entre eux.

«Un des objectifs, c'est de faire en sorte que les directions générales des centres de services scolaires puissent apprendre les unes des autres et, oui, se comparer», dit le ministre Drainville en entrevue avec *La Presse*.<sup>1</sup>

En définitive, il vise à ce que les directions d'établissements se questionnent: «Que fit-elle que je ne fisse pas? Telle est la question!»

<sup>1</sup> MORASSE, Marie-Ève. «Palmarès public des écoles — Drainville "étonné de la levée de boucliers"», *La Presse*, 18 mars 2024.

Ben non Bernard... C'est bien plus complexe que ça.

Des données décontextualisées, voilà tout ce que le gouvernement obtiendra. Comment comparer les établissements scolaires les uns avec les autres sans croiser les données recueillies avec les conditions socioéconomiques des élèves ou encore le nombre d'élèves en difficultés d'adaptation et d'apprentissage? La compétition sera malsaine et contribuera à stigmatiser davantage les écoles situées en milieu défavorisé. Qui plus est, sur qui la pression de la performance retombera? Sur le dos des directions des centres de services scolaires et des directions d'établissements? Si seulement ça se limitait à ça...

Dans un tel contexte, parions que le spectre du tripotage de notes continuera de nous hanter encore longtemps. Sans compter que le personnel enseignant risque de se voir «fortement invité» à exercer un jugement professionnel en faveur d'une hausse des résultats des élèves.

Grâce à son tableau de bord, le ministre de l'Éducation vient de s'élever à un niveau supérieur en termes d'incompétence. Les astres ne sont clairement pas alignés dans la tête de Bernard Drainville. Sa méconnaissance du système d'éducation et de la nature de notre profession témoignent du fait qu'il n'est pas l'homme de la situation. Au lieu de mettre en lumière les véritables enjeux de l'école publique, il les masque dans l'ombre d'un écran de données éparses telle une éclipse scolaire.

■ Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca

## AGENDA

### FORMATIONS

\*\* INSCRIPTION NÉCESSAIRE \*\*

- >> **Le 16 avril 2024 de 16 h 30 à 18 h 30**: formation sur l'outil de comptabilisation de la tâche pour le primaire, en visioconférence Zoom
- >> **Le 17 avril 2024 de 9 h 00 à 15 h 30**: formation *Délégué(e) 101* aux bureaux du SEPI
- >> **Le 24 avril 2024 de 16 h 30 à 18 h 30**: formation sur l'outil de comptabilisation de la tâche pour le secondaire, en visioconférence Zoom

### INSTANCES SEPI

- >> **Le 10 avril 2024 de 18 h 15 à 19 h 40**: conseil des personnes déléguées extraordinaire en visioconférence Zoom
- >> **Le 11 avril 2024 à 16 h 30**: assemblée générale extraordinaire en visioconférence Zoom

**\*\* RAPPEL \*\* RAPPEL \*\***

# CONVOCATION

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE



**Le jeudi 11 avril 2024 à 16 h 30**

en visioconférence sur la plateforme Zoom  
(ouverture de la salle à 15h30)

Lien d'inscription: <https://us06web.zoom.us/meeting/register/tZYoceCvqDkuGNV2Xs-8c3MU9sDhdnhfcQUD>

Informations: [www.sepi.qc.ca/ag-2024-04-11](http://www.sepi.qc.ca/ag-2024-04-11)

Chère personne membre,

C'est avec plaisir que le SEPÍ vous convoque à cette assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le **jeudi 11 avril 2024 à 16 h 30 sur la plateforme Zoom**. Prenez note que la salle pour la rencontre vous sera accessible **dès 15h30**.

**Il est important de procéder à votre inscription le plus rapidement possible.** Chaque inscription à l'assemblée générale doit être validée **manuellement**. Si vous ne procédez pas à votre inscription à l'avance, il faudra prévoir un temps d'attente, qui pourrait être assez long, pour le traitement de celle-ci. Si votre statut de membre est validé et votre inscription **approuvée**, vous recevrez un courriel Zoom avec votre lien personnel pour accéder à la rencontre. Nous vous invitons à le conserver précieusement et à vérifier votre boîte de courriels indésirables **avant** de communiquer avec le support technique. Si votre inscription est **refusée**, nous vous invitons à suivre les indications qui se retrouveront dans le courriel que vous recevrez.

### PROJET D'ORDRE DU JOUR

SUJET(S)	D - Décision E - Échange I - Information
1. Projet d'entente sur les affectations dans les nouvelles écoles secondaires	D

Si vous avez besoin d'assistance technique ou que vous avez égaré votre lien, écrivez à l'adresse: [zoom@sepi.qc.ca](mailto:zoom@sepi.qc.ca), il nous fera plaisir de vous prêter assistance. Veuillez cependant prendre note que **dû au grand volume de demandes que nous recevons la journée de l'assemblée générale, vous devrez prévoir un délai afin d'obtenir de l'assistance**. Nous vous demandons d'éviter de retourner plusieurs fois votre message, ils seront répondus dans l'ordre de réception des demandes.

Nous demandons votre indulgence quant aux problèmes techniques qui pourraient se produire durant cette rencontre virtuelle.



Nous vous rappelons que votre carte de membre 2024 est nécessaire pour vous inscrire. En effet, le simple paiement de cotisations syndicales ne signifie pas que vous êtes membre. Si vous ne connaissez pas votre numéro de membre, communiquez à l'avance avec le SEPÍ par courriel à [zoom@sepi.qc.ca](mailto:zoom@sepi.qc.ca).

Au plaisir de vous y voir,

■ Sylvie Zielonka | [sylviezielonka@sepi.qc.ca](mailto:sylviezielonka@sepi.qc.ca)



## INFO | RÉMUNÉRATION LIÉE AU PLAN DE RATTRAPAGE

Vous avez offert du tutorat dans le cadre du plan de rattrapage ? Sachez que la rémunération pour ce tutorat peut être calculée de deux (2) manières différentes : **soit selon le taux au 1/1000<sup>e</sup> ou selon le taux applicable aux enseignants à la leçon.** Cette modalité vise à garantir une rétribution juste et équitable pour votre contribution.

En effet, il a été convenu que **l'employeur applique la rémunération qui vous procurera le bénéfice le plus élevé.** C'est votre position dans l'échelle unique de traitement ainsi que votre scolarité reconnue qui détermineront quelle méthode de rémunération vous sera la plus avantageuse.

### **Taux au 1/1000<sup>e</sup>**

Pour le personnel enseignant régulier ainsi que le personnel enseignant à temps partiel à 100% qui effectue des heures additionnelles de tâche éducative en sus de sa tâche éducative, la rémunération prévue pour toute période de 45 à 60 minutes est égale à 1/1000<sup>e</sup> du traitement annuel.

Pour une période inférieure à 45 minutes ou supérieure à 60 minutes, la compensation est égale au nombre de minutes divisé par 45 et multiplié par 1/1000<sup>e</sup> du traitement annuel.

### **Taux à la leçon**

Pour le personnel enseignant à la leçon, la rémunération est basée sur les taux horaires correspondant à sa scolarité reconnue prévus à la clause 6-7.02 B) de l'Entente nationale.

Si la durée de la période de tutorat ou d'enseignement est moindre que 45 minutes ou supérieure à 60 minutes, le taux est égal au nombre de minutes divisé par 45 et multiplié par le taux horaire prévu selon sa scolarité reconnue.

### **Exemple**

Madame Bellemare détient 17 ans de scolarité. Elle débute sa carrière et n'a aucune expérience reconnue. Elle est classée à l'échelon 3 et touche un traitement annuel de 53 541 \$.

Son **taux au 1/1000<sup>e</sup> équivaut à 53,54\$** pour toute période allant de 45 à 60 minutes.

Tandis que **sa rémunération à la leçon** pour toute période allant de 45 à 60 minutes **est plutôt de 68,02\$** puisqu'elle détient 17 ans de scolarité.

Dans l'éventualité où Mme Bellemare aurait offert une période de 75 minutes de tutorat, le calcul applicable serait le suivant :

**Au taux au 1/1000<sup>e</sup>** →  $75/45 \times 53,54\$ = 89,23\$$

**Au taux à la leçon** →  $75/45 \times 68,02\$ = 113,37\$$

Dans tous les cas, il est plus avantageux pour Mme Bellemare d'être rémunérée à la leçon plutôt qu'au 1/1000<sup>e</sup> de son traitement annuel.

Il est à noter que l'employeur doit disposer de toute la documentation nécessaire pour évaluer votre parcours scolaire et votre expérience, soit les deux (2) variables lui permettant de vous classer dans l'échelle de traitement unique.

Nous vous invitons à vous référer au tableau ci-dessous afin de savoir quelle rémunération vous est la plus avantageuse entre le taux au 1/1000<sup>e</sup> et le taux à la leçon, selon votre classement dans l'échelle unique de traitement et le nombre d'années de scolarité qui vous sont reconnues. La portion en jaune indique que le taux à la leçon est plus avantageux.

[suite à la page 3]

[suite de la page 2]

Vous retrouvez l'exemple du calcul appliqué à Mme Bellemare dans l'encadré en gras.

Échelon	Traitement annuel	Taux au 1/1000 <sup>e</sup>	Taux à la leçon selon le nombre d'années de scolarité reconnues			
			16 ans et moins	17 ans	18 ans	19 ans ou plus
1	46 527 \$	46,53\$	61,27\$	68,02\$	73,62\$	80,28\$
2	49 636 \$	49,64\$	61,27\$	68,02\$	73,62\$	80,28\$
<b>3</b>	<b>53 541 \$</b>	<b>53,54\$</b>	<b>61,27\$</b>	<b>68,02\$</b>	<b>73,62\$</b>	<b>80,28\$</b>
4	55 326 \$	55,33\$	61,27\$	68,02\$	73,62\$	80,28\$
5	56 550 \$	56,55\$	61,27\$	68,02\$	73,62\$	80,28\$
6	57 801 \$	57,80\$	61,27\$	68,02\$	73,62\$	80,28\$
7	60 259 \$	60,26\$	61,27\$	68,02\$	73,62\$	80,28\$
8	62 820 \$	62,82\$	62,82\$	68,02\$	73,62\$	80,28\$
9	65 489 \$	65,49\$	65,49\$	68,02\$	73,62\$	80,28\$
10	68 273 \$	68,27\$	68,27\$	68,27\$	73,62\$	80,28\$
11	71 174 \$	71,17\$	71,17\$	71,17\$	73,62\$	80,28\$
12	74 199 \$	74,20\$	74,20\$	74,20\$	74,20\$	80,28\$
13	77 353 \$	77,35\$	77,35\$	77,35\$	77,35\$	80,28\$
14	80 640 \$	80,64\$	80,64\$	80,64\$	80,64\$	80,64\$
15	84 066 \$	84,07\$	84,07\$	84,07\$	84,07\$	84,07\$
16	92 027 \$	92,03\$	92,03\$	92,03\$	92,03\$	92,03\$

Ainsi, si vous avez dispensé des heures de tutorat ou avez effectué des heures additionnelles dans le cadre du plan de rattrapage, il est recommandé de vérifier attentivement vos relevés de paie pour vous assurer que vous avez bien perçu la rémunération la plus avantageuse. Si vous constatez que l'employeur n'a pas appliqué la rémunération la plus avantageuse, nous vous invitons à communiquer avec le service de la paie du CSSPI. Advenant une situation particulière non résolue avec le CSSPI, vous pouvez communiquer avec Maryse Meunier, conseillère syndicale responsable du dossier rémunération pour le SEPÎ.

■ Maryse Meunier | marysemeunier@sepi.qc.ca

## INFO | PAIEMENT DES DÉPASSEMENTS

### Secteurs jeunes et formation professionnelle

Le centre de services scolaire a procédé au **premier versement** pour compenser le dépassement des maxima d'élèves par groupe, pour la première moitié de l'année scolaire 2023-2024, conformément à l'Entente nationale.

**Le paiement devrait avoir eu lieu le 8 février 2024.** Il est possible que ce montant soit moins élevé qu'à l'habitude, puisque les journées de grève ne sont pas considérées comme des journées travail pour le calcul des dépassements.

Si vous n'avez reçu aucune compensation, malgré une situation de dépassement dans vos groupes, ou encore si vous n'avez pas reçu le montant auquel vous jugez avoir droit, nous vous invitons à nous contacter, et ce, dans les plus brefs délais.

■ Alexie Tétreault | alexietetreault@sepi.qc.ca

## INFO | DÉFI DES PERSONNES ALLIÉES : SOYEZ UNE PERSONNE ALLIÉE!

Le 17 mai est la **Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie**.

Dans les semaines qui précèdent cette journée, le SEPÎ et la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) vous invitent à démontrer votre solidarité en vous affichant comme personne alliée.

Parmi les personnes enseignantes, certaines parlent ouvertement de leur appartenance à la communauté LGBTQ2+. D'autres, pour différentes raisons, notamment la peur d'être jugées, rejetées ou incomprises, n'osent pas le faire.

C'est pourquoi la FAE organise depuis maintenant quelques années, en mai, un défi afin de démontrer concrètement votre soutien à vos collègues de la communauté LGBTQ2+. Le *Défi des personnes alliées 2024* arrive à grands pas. Lors de ce défi, nous vous invitons à poser un geste concret afin de vous afficher comme personne alliée à la diversité sexuelle.

Courez la chance de **gagner un des dix (10) prix de 100\$ d'achats** dans une librairie indépendante en relevant un des cinq (5) différents défis qui vous sont proposés :

**Défi 1 :** Afficher le drapeau arc-en-ciel, symbole de la communauté LGBTQ2+, dans un lieu fréquenté ou visible de votre établissement scolaire.



**Défi 2 :** Arborer fièrement le macaron des personnes alliées pour la diversité sexuelle.

**Défi 3 :** Organiser une formation de sensibilisation à la diversité sexuelle à l'intention de vos collègues.

**Défi 4 :** Installer un présentoir de littérature traitant des thèmes de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre à la bibliothèque de votre établissement.

**Défi 5 :** Organiser toute autre activité que ce soit qui aura un rayonnement dans votre établissement.

Lorsque vous relevez un des cinq (5) défis, nous vous invitons à vous prendre en photo et à la faire parvenir à la FAE, avant le 17 mai 2024, à l'adresse [me.rancourt@lafae.qc.ca](mailto:me.rancourt@lafae.qc.ca). Vous êtes aussi invités à publier vos photos sur les réseaux sociaux en utilisant **#FAEinclusive**.

Afin de pouvoir réaliser les deux (2) premiers défis, vous devez vous rendre sur le site Web de la FAE et remplir le formulaire pour commander le matériel (drapeau ou macarons) avant le **12 avril 2024** afin de les recevoir à temps pour la semaine du 13 mai.

Pour connaître tous les détails du concours, visitez le [www.lafae.qc.ca/defi](http://www.lafae.qc.ca/defi).

■ Catherine Alary | catherinealary@sepi.qc.ca

## EDA/FP | VÉRIFICATION DE L'ANCIENNETÉ

L'Entente locale aux clauses 11-2.05.4 et 13-2.06.5 prévoit que le CSSPI calcule l'ancienneté de chaque enseignante et enseignant inscrit sur la liste de priorité d'emploi à l'éducation des adultes (EDA) et à la formation professionnelle (FP). Cette ancienneté apparaît sur la **liste publiée sur le site Web du SEPI** et est calculée au 30 juin de l'année scolaire précédente.

Il est important pour vous de consulter cette liste **avant le 19 avril 2024** et de vous assurer de l'exactitude du calcul de votre ancienneté puisque celle-ci détermine votre rang lors de l'octroi d'un contrat à temps plein.

Pour toute question en lien avec l'exactitude du calcul de votre ancienneté, nous vous invitons à contacter Isabelle Grenier, adjointe aux relations de travail du SEPI, rapidement par téléphone au 514 645-4536 poste 203 ou à l'adresse suivante : [isabellegrenier@sepi.qc.ca](mailto:isabellegrenier@sepi.qc.ca).

- Sylvie Zielonka | [sylviezielonka@sepi.qc.ca](mailto:sylviezielonka@sepi.qc.ca)
- Pierre-Luc Gagnon | [pierrelucgagnon@sepi.qc.ca](mailto:pierrelucgagnon@sepi.qc.ca)
- Sophie Fabris | [sophiefabris@sepi.qc.ca](mailto:sophiefabris@sepi.qc.ca)

## EDA/FP | PARLEZ À VOS ÉLÈVES DE LA BOURSE JEUNE RACCROCHEUSE!

Chaque année, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) remet trois (3) bourses *Jeune raccrocheuse*, d'une valeur de 2000\$ chacune, pour reconnaître les efforts exceptionnels de jeunes femmes reprenant leurs études afin d'obtenir un diplôme d'études secondaires ou d'études professionnelles. En remettant ces bourses, la FAE

souhaite aussi souligner que la réalité des jeunes décrocheuses entraîne des conséquences socioéconomiques très lourdes à long terme. Aussi, la scolarisation des mères est un des meilleurs moyens de lutter contre le décrochage scolaire des jeunes.

Si vous connaissez une élève qui remplit les critères d'admissibilité, n'hésitez pas à l'inviter à soumettre sa candidature.

### Critères d'admissibilité :

- Être âgée de 18 à 35 ans.
- Être domiciliée au Québec.
- Ne pas avoir fréquenté un établissement scolaire pendant au moins un an.
- Ne pas détenir de diplôme d'études secondaires.



© FAE

- Désirer poursuivre des études pour améliorer ses conditions de vie et, le cas échéant, celles de sa famille.
- Avoir repris les études au cours de l'année 2023-2024 et être inscrite pour l'année 2024-2025, à temps

plein ou à temps partiel, dans un établissement scolaire public québécois, en vue d'obtenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP).

**Les élèves ont jusqu'au 1<sup>er</sup> mai pour compléter l'inscription.**

Si vous avez des questions, contactez Marie-Ève Rancourt au [me.rancourt@lafa.qc.ca](mailto:me.rancourt@lafa.qc.ca).

- Sylvie Zielonka | [sylviezielonka@sepi.qc.ca](mailto:sylviezielonka@sepi.qc.ca)
- Pierre-Luc Gagnon | [pierrelucgagnon@sepi.qc.ca](mailto:pierrelucgagnon@sepi.qc.ca)



## ÉCHO DES INSTANCES

### CONSEIL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES DU 22 MARS 2024

#### SAUT DE PAIE/ÉTÉ 2025

Olivier Blanchard présente les origines du saut de paie devant se produire lors de l'été 2025. Maryse Meunier poursuit en présentant le compte-rendu des discussions préalables menées auprès du CSSPI afin de déterminer les paramètres que devrait respecter une éventuelle entente. Olivier Blanchard conclut en présentant la proposition d'entente.

#### RÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Pierre-Luc Gagnon procède à la présentation des révisions budgétaires pour l'année de travail 2023-2024. Il explique, notamment, les impacts provoqués par l'exercice du mandat de grève générale illimitée lors de l'automne dernier.

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 3 AVRIL 2024

#### SAUT DE PAIE/ÉTÉ 2025

Olivier Blanchard présente les origines du saut de paie devant se produire lors de l'été 2025. Maryse Meunier poursuit en présentant le compte-rendu des discussions préalables menées auprès du CSSPI afin de déterminer les

paramètres que devrait respecter une éventuelle entente. Olivier Blanchard conclut en présentant la proposition d'entente.

Les personnes membres posent des questions et émettent des commentaires. L'assemblée générale se positionne en faveur de la proposition par un vote majoritaire et mandate le SEPÎ de convenir d'une entente avec le CSSPI au regard du saut de période de paie prévue à l'été 2025.

#### ÉTATS FINANCIERS SE TERMINANT AU 31 AOÛT 2023

Pierre-Luc Gagnon et Aline Désormeaux de la firme *Désormeaux Patenaude inc.* présentent les états financiers du SEPÎ se terminant au 31 août 2023.

#### PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023-2024

Pierre-Luc Gagnon procède à la présentation des prévisions budgétaires pour l'année de travail 2023-2024.

#### PLAN D'ACTION 2023-2024

Les personnes membres du conseil d'administration procèdent à la présentation du plan d'action pour l'année de travail 2023-2024.

■ Pierre-Luc Gagnon | pierrelucgagnon@sepi.qc.ca

## EDA/FP | HEURES D'ÉTÉ

Peu importe le centre dans lequel vous travaillez, **vous devez, sans exception, avant le 1<sup>er</sup> mai faire part de votre disponibilité à travailler cet été, si c'est, bien entendu, ce que vous souhaitez.** Adressez-vous à votre direction pour obtenir le formulaire nécessaire pour produire votre déclaration de disponibilité. Après avoir complété celui-ci, numérisez-le ou photocopiez-le et gardez copie de votre envoi par courriel.

Vous n'avez pas à être disponible tout l'été pour pouvoir travailler cet été. L'Entente locale prévoit d'ailleurs à ce sujet que vous avez droit à au moins quatre (4) semaines de vacances consécutives se situant entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 août.

Par ailleurs, les dispositions du contrat de travail sont très précises quant à la distribution des heures d'été. Elles établissent clairement à qui et dans quel ordre les heures doivent être attribuées. Pour plus de détails, vous pouvez vous référer à l'Entente locale aux articles 11-10.05 B) (EDA) et 13-10.06 B) (FP).

Pour toute question concernant le travail d'été ou pour des situations particulières, n'hésitez pas à nous contacter.

■ Pierre-Luc Gagnon | pierrelucgagnon@sepi.qc.ca  
■ Sophie Fabris | sophiefabris@sepi.qc.ca

# CCF | 13 MARS 2024: SOCIAL DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Le 14 mars dernier avait lieu l'activité sociale de la *Journée internationale des droits des femmes*. Pour l'occasion, le comité de la condition féminine (CCF) du SEPÎ avait organisé une soirée à l'image du **TOPO** féministe, paru la veille, dont le thème est : «*Je ne m'excuserai pas de...*». Des femmes de la relève en humour, des prix de présence et un photobooth attendaient les personnes qui se sont présentées ce soir-là. La foule a atteint un niveau record. Du jamais vu!

Merci à Chloé Chartrand, Viviane Fortin, Marie-Christine Michaud, Catherine-Maude Grenier-Tourigny et Caroline Tellier d'avoir fait de cet événement un succès!

■ Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca



## INFO | INVITATION À LA CONSULTATION «UNIS POUR L'ÉCOLE: MA VOIX, NOTRE IMPACT!»

**UNIS POUR L'ÉCOLE : MA VOIX, NOTRE IMPACT!**



**GRANDE CONSULTATION PROVINCIALE**  
**DU 15 AU 28 AVRIL 2024**

Participez en 15 min!



Université de Montréal  
Observatoire  
Fonds de recherche en éducation et en santé Québec

Ce projet de recherche, dirigé par Isabelle Quillet-Morin et Sylvana Côté, a été approuvé par le comité d'éthique de la recherche, Société et culture de l'Université de Montréal (#2023-0945)

Les personnes concernées par les milieux scolaires du Québec sont invitées à prendre part à une grande consultation provinciale qui s'amorcera le 15 avril prochain. Menée par une profes-

seure à l'Université de Montréal qui est également chercheuse de l'*Observatoire pour l'éducation et la santé des enfants* (OPES), la consultation a pour objectif d'identifier les enjeux incontournables qui prévalent dans le système scolaire québécois, ainsi que de répertorier les solutions déjà mises en place (ou souhaitées) pour y remédier.

Par cette démarche, la professeure-chercheuse souhaite, entre autres, identifier les enjeux prioritaires et savoir s'ils

sont communs entre les personnes enseignantes, non-enseignantes, aux directions d'école et aux parents, et s'il y a des différences qui existent entre les régions du Québec. De plus, elle souhaite également générer un répertoire des solutions souhaitées dans la province.

Le projet comporte deux (2) courts sondages en ligne demandant tout au plus une quinzaine de minutes à compléter. La **première phase de consultation se déroulera du 15 avril au 28 avril 2024**, tandis que la **deuxième phase sera lancée le 13 mai**, également pour une période de deux (2) semaines.

Les personnes souhaitant prendre part à la consultation peuvent accéder au questionnaire en ligne en cliquant sur le lien ci-dessous : <https://ca.plgn.app/fr/opes/ideation>.

■ Source : Fédération autonome de l'enseignement (FAE)

## 22 avril 2024: On se sert de nos jambes!

Cette année encore, le 22 avril marquera l'anniversaire de la naissance du mouvement environnemental tel qu'on le connaît aujourd'hui. Célébré depuis 1970, il est devenu l'événement participatif le plus important de la planète en matière d'environnement, rassemblant plus d'un milliard de personnes dans 192 pays.

Comme le secteur des transports représente près de la moitié des émissions de gaz à effet de serre au Canada, la campagne du *Jour de la Terre* 2024 nous invite à poser des actions concrètes pour aider à réduire l'empreinte carbone de nos déplacements.

Avec le slogan «Le *Jour de la Terre* c'est le jour J (J comme dans Jambes)», on nous invite à essayer d'autres modes de transport pour le *Jour de la Terre* et à adopter de nouvelles habitudes écoresponsables. Que ce soit d'utiliser le transport actif, le transport en commun ou d'avoir recours au covoiturage, l'important est de passer à l'action!



© Jour de la Terre

Pour mettre de l'avant les transports actifs comme l'une des options de transport à privilégier, l'organisation du *Jour de la Terre* 2024 lance le «défi Jour J pour le *Jour de la Terre*». Pour y participer, il suffit d'inscrire dix (10) déplacements actifs sur le site Web du défi d'ici le 22 avril pour avoir

la chance de remporter l'un des prix, soit un vélo électrique, un an de transport en commun ou encore un abonnement d'un an à un gym.

Pour participer au défi ou pour vous informer davantage sur le *Jour de la Terre*, vous pouvez consulter le site Web de la campagne au <https://jourdelaterre.org/qc/22-avril/campagne/jour-j>.

Alors d'ici le 22 avril, on se sert de nos jambes!

■ Dominique Hervieux | dominiquehervieux@sepi.qc.ca

**SOS**  
VIOLENCE  
CONJUGALE

**1-800-363-9010**

DE L'AIDE AU BOUT DU FIL  
24 HEURES / 7 JOURS

Besoin d'aide  
confidentielle?

**PROGRAMME D'AIDE  
AUX EMPLOYÉS (PAE)**

Tél. : 1-866-398-9505

Appel à frais virés : 514-875-0720

Le **TOPDO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPI) est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI). **La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.**

Commentaires et/ou suggestions

Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPI)  
745, 15<sup>e</sup> Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9  
Tél.: 514 645-4536 | Téléc.: 514 645-6951 | Par courriel: topo@sepi.qc.ca